



Municipalité de Saint-Chrysostome

Saint-Chrysostome, le 20 octobre 2014

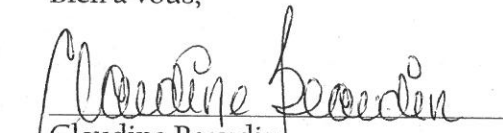
Madame Lisa Raitt, ministre des Transports
Place de Ville, tour C
29^e étage
330, rue Sparks
OTTAWA, Ontario
K1A 0N5

Objet : Sauvons Postes Canada

Madame,

Veuillez trouver ci-joint la résolution : 2014-10-266	Accusons réception de votre communication en date du :
En date du : 6 octobre 2014	Elle a été transmise à :
Veuillez trouver ci-joint le document suivant, à savoir :	Elle sera transmise à la prochaine séance du Conseil municipal qui se tiendra le :

Bien à vous,


Claudine Beaudin,
Secrétaire adjointe

p.j.

c.c. : M. Denis Lemelin, président Syndicat des travailleurs et travailleuses
Anne Quack, députée fédéral NPD
M. Brad Woodside, Fédération canadienne des municipalités

624, Notre-Dame, 2^e étage, St-Chrysostome, Québec, J0S 1R0
Téléphone: (450) 826-3911 / 826-3035 • Télécopieur: (450) 826-0568
Courriel: information@mun-sc.ca



Province de Québec
M.R.C. le Haut-Saint-Laurent
Municipalité de Saint-Chrysostome

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue le lundi, 6 octobre 2014 à 19H30, au Centre culturel municipal situé au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage, sous la présidence de Monsieur Gilles Dagenais, Maire à laquelle sont présents les conseillers présents :

Monsieur le Conseiller Denis Lefort, district #1 arrive à 19H55
Monsieur le Conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le Conseiller Steve Laberge, district #3
Monsieur le Conseiller Donald Bourdeau, district #4
Madame la Conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le Conseiller Philippe Martin, district #6

Madame Céline Ouimet, directrice générale est présente et rédige le procès-verbal.

2014-10-266 19. SAUVONS POSTES CANADA / NON AUX C OMPRESSIONS

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Proposé par Monsieur le Conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉ